

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022.49

L'an deux mille vingt et deux, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 12 octobre 2022

#### **Présents : 18**

MM. Gilles GELAS, Jean-David BARBE, Didier ROUDET, Hervé LUC-PUPAT, FOURNIER, Frédéric ESTIENNE, Gérard MARION, Mathieu LUC-PUPAT, Gabriel BENOIT, Michel DUBOIS  
MMES Audrey PERRIN, Denise PETIT, Angélique PARADIS, Valérie DEMARCQ, Isabelle METRAL, Céline MOREL, Florine DUPEUX, Delphine TOURNU

#### **Absents : 1**

Didier GATTEL

#### **Pouvoir : 1**

Angélique PARADIS

#### **A été élu secrétaire de séance :**

Angélique PARADIS

---

#### **2022.49 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DE LA POSTE DANS LE CADRE DU BONUS « 10% » SUR L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2021.47 du 15 décembre 2021 pour une demande de subvention concernant la réhabilitation du bâtiment de la poste dans le cadre de la construction de la mairie.

Depuis, au vu de la conjoncture actuelle sur le coût des énergies, le conseil départemental a décidé d'accompagner les communes dans les travaux d'amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments par un « bonus de 10% » sur le coût total des travaux. Pour obtenir cette subvention les travaux engagés doivent permettre un gain énergétique théorique de - 40% en énergie finale avant et après les travaux réalisés majoritairement sur l'enveloppe du bâti.

L'estimation des travaux en phase programmation sur le bâtiment de la Poste est de 404 758 € HT avec la maîtrise d'œuvre pour une surface d'environ 180 m2.

La rénovation du bâtiment de la poste au vu des critères et du règlement mis en place semble être éligible au bonus 10% énergétique. Un audit énergétique devra être fait.

En conséquence le Maire propose de demander cette subvention au conseil départemental ;

**Plan de financement prévisionnel modifié avec le bonus énergétique 10% :**

Financiers	Montant € HT	Pourcentage
BONUS 10%	40 475 € HT	10%
Subvention département	130 000 € HT	Plafond
Total subvention	170 475 € HT	
Reste à charge de commune	234 283 € HT	
Cout total des travaux + MO	404 758 € HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

D'AUTORISER le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour une subvention de 10% du coût des travaux de la poste soit : 40 475 €

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Gilles GÉLAS

